



Message pour le Conseil général No. 9

Objet : Route de Vevey – Création d'un bassin de rétention – Crédit d'investissement

But de la dépense

Dans le secteur du projet de parking pour le covoiturage, le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Châtel-St-Denis dicte la mise en place d'une rétention collective pour les eaux claires provenant des quartiers résidentiels situés à l'ouest de la route cantonale, ainsi que pour les eaux claires de la route cantonale de Vevey et de la route communale des Pléiades.

Le bureau d'ingénieurs MGI Partenaires, responsable du PGEE, préconise la construction d'un bassin de rétention de 580 m³ avec 2 dépotoirs de 11 et 6,5 m³. Un collecteur gravitaire en PVC/béton d'une longueur de 60 m sera également mis en place.

La part cantonale représente environ 19% et la part communale environ 81%.

Plan de financement

Rubrique comptable dépense 71.501.40

Coût total estimé à la charge de la Commune CHF **445'000.00**

A la charge du budget des investissements 2017

Financé par un emprunt bancaire

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2018

Intérêts passifs	2 % sur CHF	445'000.00	CHF	8'900.00
Amortissement	4 % sur CHF	445'000.00	CHF	17'800.00
Total			CHF	26'700.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2018

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de CHF 445'000.- pour la création d'un bassin de rétention à la route de Vevey

Conformément à l'art. 52 de la Loi sur les communes, cette décision est sujette à référendum.

Le Conseil communal

Châtel-St-Denis, novembre 2016

Annexe : - plan de situation

